*Communiqué de la fédération SUD éducation du 16 octobre 2015* : communique_sud_reforme_college.pdf Pour faire passer la réforme du collège, les dernières initiatives de l'institution traduisent une certaine fébrilité et s'écartent parfois de la légalité. Elles mettent en lumière une dimension majeure des réformes en cours, qu'il s'agisse des statuts ou de la structure des établissements : le développement des prérogatives hiérarchiques et le développement de modalités managériales de gestion, sur le modèle des entreprises capitalistes. **Les chef-fes d'établissements et les inspections ont été réunis par le ministère et la Dgesco** pour mettre en œuvre 5 jours de formation annoncés très médiatiquement par la ministre. Les échos de ces réunions traduisent un grand mépris pour les enseignant-e-s et une volonté de les mettre au pas. **Cela explique sans doute les remontées inquiétantes de certaines académies**. Ainsi selon l'agence de presse spécialisée AEF du 2 octobre, L'académie de Toulouse met en place un outil de pré-repérage pour détecter les établissements dans lesquels la formation prévue dans le cadre de la réforme du collège s'annonce « complexe ». Pire, elle proposait aux chef-fes d'établissements de classer les enseignant-e-s selon leur opinion vis à vis de la reforme du collège : du groupe des « opposants, rebelles, hostiles, irréductibles », à celui des « progressistes, proactifs, convaincus, avocats ou relais » , en passant par « attentistes, passifs indifférents, indécis » ! Qu'il y ait eu, depuis les révélations de l'AEF, un rétropédalage ne peut nous rassurer sur les objectifs poursuivis nationalement. **Les inspections, supposément pédagogiques, ne sont pas en reste dans le développement de cette gestion managériale et autoritaire**. Ainsi un courrier intersyndical du 8 octobre fait état des pressions sur les collègues de la part de leur chef-fe d'établissement ou de la part de leur Inspecteur Pédagogique Régional pour qu'ils deviennent formateurs/trices de leurs collègues. Dans l'académie de Montpellier, un courrier de l'Inspection d'Histoire-Géographie du 5 octobre invite les coordonnateurs/trices à trois stages de formation dans le but explicite d'investir les conseils pédagogiques et de devenir des relais de la réforme auprès des enseignant-e-s de leur discipline. **Enfin, dans certains cas, les formations sont annoncées le mercredi après-midi ou même pendant les vacances scolaires**, et prétendent parfois s'appuyer sur l'annualisation du temps de travail dans la fonction publique, avec des modalités et des justifications très variables selon les académies ! Pour SUD Éducation, les méthodes de flicage selon les opinions des personnels comme à Toulouse sont inacceptables. Ces exemples dévoilent un ministère, des recteurs et des rectrices très inquiet-e-s de l'opposition d'une majorité d'enseignant-e-s à la réforme et leurs difficultés pour trouver des volontaires. Elles rendent manifeste la finalité de la mise en place du Conseil pédagogique et de ce que l'administration cherche à instaurer avec la multiplication des attributions des coordinateurs/trices » : la division des équipes et la mise en place de hiérarchies intermédiaires, avec des collègues sélectionnés pour servir de relais aux politiques du ministère. C'est pourquoi la fédération SUD éducation appelle à se réunir en Assemblée générale et à : – refuser le rôle de formateur/trice, qui ne fait pas partie des obligations réglementaires de service des statuts modifiés. – boycotter les formations non-obligatoires et à se mettre en grève les jours de formation sur convocation. – mettre en place des caisses de solidarité pour que tous les autres personnels apportent un soutien financier à leurs collègues grévistes. Pour autant, pour mettre à bas la contre-réforme du collège, c'est bien une grève nationale et reconductible qu'il faut construire. C'est aussi ce que SUD éducation continuera de proposer dans l'intersyndicale second degré. **Pour SUD Éducation, à l'inverse du management et de l'autoritarisme, dans le cadre d'un projet social autogestionnaire, il faut promouvoir des modalités de gestion des établissements démocratiques, coopératives, horizontales et égalitaires. Contre le système hiérarchique, nous portons un projet d'autogestion des établissements scolaires et du service public.**

## Documents joints

communique_sud_reforme_college.pdf